

Club des Cyclos Eybens Poizat

Règlement intérieur

1 Règlement intérieur

Ce règlement s'applique en complément des statuts de l'Association adoptés en Assemblée Générale Extraordinaire le 20 Janvier 2020. Tout adhérent, membre d'honneur, bienfaiteur ou sympathisant (cf article 5 des statuts) l'accepte de ce fait et devra s'y soumettre.

2 L'Association Club des Cyclos Eybens Poizat

La première vocation de l'Association est l'activité cyclotourisme et/ou VTT qu'elle a pour objet de promouvoir, d'organiser et de gérer, hors tout esprit de compétition. Elle est affiliée à la Fédération Française Vélo (FFVELO) dont les objectifs sont compatibles avec les siens.

3 Son fonctionnement

C'est une Association loi 1901 qui a été créé le 30 mai 1978 sous l'appellation «Club des Cyclos». Sa création a été publiée au journal officiel le 14 Juin 1978 sous le numéro 9534.

Le nouveau numéro est le W381004457.

4 Les assemblées

L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit une fois par an sur convocation du bureau, L'ordre du jour minimum est le suivant :

- Bilan moral
- Bilan Financier
- Les séjours
- Informations FFVELO
- Objectifs de l'année suivante
- Le renouvellement du bureau

L'Assemblée Générale Extraordinaire n'est convoquée que dans des cas très particuliers (cf article 16 des statuts)

5 L'adhésion

L'adhésion à l'Association Cyclos Eybens Poizat est la marque d'un désir de pratiquer le cyclisme en bonne compagnie et en toute amitié avec les autres membres du Club, mais aussi avec les autres cyclistes en général.

Tous les adhérents qui souhaitent rouler avec le Club devront prendre une licence FFVELO avec assurance et souscrire à une adhésion.

Pour les membres bienfaiteurs et sympathisants, seule l'adhésion sera requise.

Pour tous les membres du bureau, ainsi que pour le président d'honneur et les anciens présidents (5 ans minimum) le prix de l'adhésion sera minorée. Cette minoration est soumise à l'ensemble du bureau pour approbation.

Le montant de l'adhésion est fixé par les membres du bureau et soumis à approbation lors de l'Assemblée Générale. Toute cotisation réglée est définitivement acquise (article 6 des statuts)

La licence est valide de janvier à décembre.

6 Vélo à Assistance Electrique (VAE)

L'Association accepte tous les cyclistes ayant un VAE, qui devront se soumettre aux mêmes règles que les autres.

De plus, leur VAE devra être en règle avec la législation en vigueur et ils devront fournir un certificat de conformité.

Ou, à défaut, signer une attestation sur l'honneur stipulant que leur VAE respecte bien la législation en vigueur, sans aucune modification technique, même effectuée par un professionnel.

Le constat d'un manquement à cet engagement serait un motif de radiation.

De plus, en cas d'accident lors d'une sortie vélo sous l'égide de l'Association, celle-ci pourrait engager des poursuites judiciaires envers le cycliste ayant modifié son VAE.

7 Les séjours

Ils seront présentés aux adhérents avec leur coût prévisionnel, la participation du club, le nombre et le montant des acomptes ainsi que les conditions d'annulation.

Les montant des séjour seront calculés de manière globale, selon le nombre de participants.

Le surcoût de toute demande particulière sera assumé par le demandeur.

L'inscription au séjour sera validée par le versement du 1^{er} acompte et confirmée par le versement du 2^{ème}. Le solde se fera à l'issue du séjour.

Dans le cas où plusieurs séjours seraient organisés, le bureau décidera de ceux pris en charge.

Annulations :

Le montant des annulations sera celui défini par les différents contrats passés auprès des prestataires (hôtels, centre de vacances, campings, restaurants, loueurs de véhicules etc ...)

L'Association appliquera une retenue forfaitaire supplémentaire afin d'éviter les abus de désistement. Chaque adhérent sera informé de son montant avant l'inscription à l'événement.

8 Participation financière du Club

Elle sera décidée par le Bureau pour chaque organisation d'activité (séjours, repas, randonnées ...).

9 Participation à la vie du club

Les sorties vélo en semaine et le samedi

Les sorties, leurs horaires et les lieux de départ sont proposés et validés lors des réunions du club en début de semaine. Un rappel est envoyé par mail.

Lors de ces sorties, la sécurité doit être respectée. Chacun doit pouvoir rouler à son rythme. Il est possible de faire des groupes de niveau mais il est absolument essentiel que personne ne soit distancé et reste seul.

On part ensemble, on rentre ensemble.

Le calendrier

Un calendrier de sorties vélo est proposé chaque début d'année, et sera disponible uniquement sur le site.

Tout adhérent peut soumettre au bureau des propositions de sorties ou de week-ends.

Les tenues cyclistes

Le club propose une tenue identique à tous et portant son nom et son logo. Chaque adhérent devra avoir au moins une tenue et la porter au minimum pour les photos de groupes (semaine et week-end) et, dans la mesure du possible, pour les randonnées organisées par d'autres clubs. Le coût de cette tenue est fixée par le Bureau

La Randonnée du Balcon de Belledonne

Chaque année le club organise une randonnée cycliste ouverte à tous.

Traçage des parcours, mise en place de la salle, accueil et inscriptions au départ, ravitaillement aux points de contrôle, accueil et restauration à l'arrivée : la participation du plus grand nombre d'adhérents est vivement souhaitée et indispensable à la réussite de cette manifestation.

Tout adhérent peut participer à la vie du club en faisant des propositions qui pourront être étudiées par le Bureau. En cas d'accord, il serait alors chargé de mener à bien l'exécution de son projet.

10 Communication

Règlement Général sur la Protection des Données

Les données personnelles des adhérents sont recueillies en vue de tenir à jour un fichier de travail

- elles sont utilisées exclusivement par les membres du Bureau dans le cadre de leurs missions respectives. pour contacter les adhérents, leur adresser les convocations aux réunions, aux Assemblées Générales, les informer des activités telles que les sorties vélo, les projets de séjours ...
- elles sont transmises annuellement à la FFVELO afin d'obtenir les licences sportives. Seules les données : Nom, prénom et n° de licence sont adressées à certains clubs cyclo-touristiques de l'Isère s'il y a participation des adhérents aux rallyes.
- en aucun cas elles ne sont cédées ou vendues à des tiers.
- elles sont enregistrées sur un ordinateur sécurisé par mot de passe, sauvegardées et conservées jusqu'à un an après la fin d'une adhésion.

Chaque adhérent donne par signature sur le bulletin d'adhésion son consentement au recueil de ses données personnelles. Il peut, en vertu du RGPD, y avoir accès, demander leur rectification ou leur suppression.

Cette démarche s'effectue sur l'adresse internet du club cyclo-eybenspoizat@orange.fr

Un responsable du traitement (le Président) et le Délégué à la protection des données (un membre du Bureau) veillent au respect du RGPD.

Droit à l'image

Chaque adhérent donne par signature sur le bulletin d'adhésion son consentement à l'utilisation des photographies le concernant sur le site internet et les médias locaux.

11 Les engagements de l'adhérent

Le règlement intérieur

Chaque adhérent s'engage à prendre connaissance du présent règlement intérieur et à le respecter.

Une version papier pourra être fourni par le Club à tout adhérent qui en ferait la demande

La sécurité

La sécurité doit être une préoccupation constante de tous les membres du Club.

A ce titre, le respect du code de la route et des réglementations locales en vigueur est une obligation. Toute personne ne respectant pas ces règles sera tenue pour responsable de tout accident ou incident, devra en assumer toutes les conséquences et ne pourra se retourner contre le club ou les membres du Bureau.
Un membre du Bureau est désigné responsable sécurité.

12 Mise à jour du règlement intérieur

Les membres du bureau se réservent le droit de modifier le règlement intérieur autant de fois qu'ils le jugeront nécessaire. Celui-ci sera diffusé par mail à l'ensemble des adhérents.

Eybens, le 20 novembre 2020

Le Président



Le Secrétaire

